

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 351 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 351

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 mars 1963

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1963

Date du numéro

31 mars 1963

### TEXTE INTÉGRAL

Un secours égal à trois mois de salaire de M. Cheik Hassan Abdallah, menuisier auxiliaire (échelle VI, 2° échelon, indice local 495), décédé le 25 février 1963, est accordé à la veuve Séoud Ahmed Al-Kadirir. Une indemnité compensatrice de congé non pris, égale à 28 jours de salaire de M. Cheik Hassan Abdallah est accordée à sa veuve. M. Cheik Hassan Abdallah réunissant, à la date de son décès, 28 ans, 1 mois, 24 jours de services effectifs, sa veuve Mme Séoud Ahmed Al-Kadiri est admise pour compter du 25 février 1963 au bénéfice d'une allocation viagère de reversion payable trimestriellement et à terme échu sur le vu d'un certificat de vie et d'un certificat de non-remariage délivré par les autorités compétentes. Les dépenses visées aux articles précédents seront supportées par le Budget du Service local.